

AVIS AU PUBLIC
ENQUETE PUBLIQUE – DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1
DU PLU DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Par arrêté n°2021-17, en date du 15 mars 2021, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Châteauneuf-sur-Charente. Cette procédure a été engagée afin de permettre la réalisation d'un parc photovoltaïque par la société Sol'R Parc au lieu-dit Delaisse-Peuroty, sur la commune de Châteauneuf-sur-Charente.

L'enquête publique se déroulera du lundi 19 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021 inclus.

Le public est invité à consulter le dossier de déclaration de projet et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions :

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (où un poste informatique pourra être à disposition sur demande) 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac
 - o Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30,
 - o Les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.
- A la mairie de Châteauneuf-sur-Charente : Place de la Liberté, 16120, Châteauneuf-sur-Charente
 - o Les mardis, mercredis, et jeudis de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
 - o Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Sur le site internet de Grand Cognac : www.grand-cognac.fr ainsi que sur un poste informatique disponible au siège de Grand Cognac.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Châteauneuf-sur-Charente aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (plu-chateauneuf@grand-cognac.fr) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. Eric DEMAISON – Commissaire enquêteur
Enquête publique du PLU de Châteauneuf-sur-Charente
Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération
6 rue de Valdepeñas CS 10216
16111 COGNAC

L'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de Grand Cognac et de la mairie de Châteauneuf-sur-Charente.

Monsieur Eric DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers, sera présent pour recevoir le public :

- **Lundi 19 avril 2021 de 9h00 à 12h00 au siège de Grand Cognac**
- **Jeudi 22 avril 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Châteauneuf-sur-Charente**

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



- Mercredi 5 mai 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Châteauneuf-sur-Charente
- Jeudi 19 mai 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Châteauneuf-sur-Charente
- Vendredi 21 mai 2021 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand Cognac

Les permanences s'effectueront dans le strict respect des gestes barrières. A ce titre, les entretiens avec le commissaire enquêteur seront effectués individuellement. Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Châteauneuf-sur-Charente et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Olivier FLORINE, chargé de mission PLUi à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 – olivier.florine@grand-cognac.fr).